

DGS – Finances
Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 – Budget principal de la Ville

En vertu de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, et ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La Ville de Sassenage, commune de 11 480 habitants (population totale légale au 1^{er} janvier 2021, INSEE) est soumise à une obligation de présentation par le Maire au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires ci-après est adressé aux membres du Conseil Municipal pour le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Il doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail), une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels.

1^{ère} partie : Le contexte global

A - Bilan et perspectives économiques 2021

Construit à partir des orientations fixées dans le cadre de la loi de programmation pour les années 2018 à 2022, la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 décrite ci-après, est présentée par le Gouvernement comme s'inscrivant dans un contexte de croissance en berne en raison de la crise sanitaire ouverte par l'épidémie de COVID-19.

Le PLF 2021 (projet de loi de finances pour 2021), qui a préparé cette loi de finances, présente tout d'abord les indicateurs macro-économiques qui ont présidé à sa rédaction puis les mesures en matière de relations aux collectivités où figure, cette année en bonne place, la réforme de la fiscalité locale, qui connaît un verdissement certain.

I. Orientations générales et équilibre budgétaire du PLF pour 2021

a) Contexte économique en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes :

Avec **une récession de -11 % du PIB en 2020**, la crise sanitaire a entraîné un choc économique sans précédent dans l'histoire de notre pays. L'impact de cette crise sur nos finances publiques est majeur, avec un déficit de 10,2% attendu en 2020. Le Gouvernement a pris des mesures à hauteur de 470 Md€ pour soutenir les revenus des ménages, les emplois et la trésorerie des entreprises. En sortie du premier confinement, ces mesures ont été ajustées pour accompagner la reprise de l'activité, et dès juillet 2020, des plans de soutien sectoriels ont ciblé les secteurs les plus durement touchés.

Selon une *note de conjoncture économique régionale de l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2020 (INSEE Conjoncture AURA, n°25, parue le 12 janvier 2021)*, au troisième trimestre 2020, l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes a retrouvé quelques couleurs après la première vague de la crise sanitaire marquée par un choc économique sans précédent, sans parvenir toutefois à atteindre son niveau d'avant-crise. Par rapport à la même période de 2019, la perte d'activité était estimée à 5 % en juillet, puis à 3 % d'août à octobre. En novembre 2020, lors du « reconfinement », la baisse d'activité a été considérable (- 12 %), mais deux fois et demi moins marquée qu'en avril 2020 (- 30 %).

L'emploi salarié en Auvergne-Rhône-Alpes a repris de la vigueur au troisième trimestre 2020, avec une hausse de 1,7 %, faisant suite à un semestre de repli. La région semble « encaisser » mieux les effets de la crise sanitaire que la France. Mais l'emploi n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise. Il manque encore 31 000 postes par rapport à fin 2019, soit - 1 %.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie est le seul secteur en recul au troisième trimestre 2020.

Le taux de chômage dans la région s'élève à 7,9 % de la population active fin septembre 2020. Par rapport à la fin 2019, avant la crise sanitaire, cela représente une hausse de 0,9 point, une évolution similaire à celle observée en France hors Mayotte.

Les autorisations de constructions baissent de 4,4 % dans la région, mais à un niveau moindre qu'en France (- 10,1 %). La situation par département est extrêmement hétérogène. En Isère, elles baissent de 20 %.

Les dépenses touristiques par carte bancaire des résidents français, qui couvrent des secteurs plus larges que celui de l'hôtellerie et de la restauration, ont repris des couleurs à partir de la mi-juillet, jusqu'à atteindre 16 % de hausse en glissement annuel au mois d'août. Cette reprise ne compense pas, loin s'en faut, le recul observé au printemps. Les chiffres d'affaires des hôtels et des restaurants ont connu des évolutions dissemblables. Depuis septembre, les perspectives se sont assombries (perte en hausse à 6 % pour les restaurants, 19 % pour les hôtels).

Concernant plus spécifiquement la métropole de Grenoble-Alpes, elle a une démographie atone (+ 0,1 %).

b) Scénario envisagé par le PLF (Projet de Loi de Finances 2021 de l'Etat) :

Le projet de loi de Finances pour 2021 prévoit que le **plan de relance**, annoncé le 3 septembre 2020 et soutenu par la Facilité de relance et de résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, puissent permettre un rebond de l'activité en 2021.

La période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui restait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %).

En 2021, les mesures du plan de relance devraient permettre le retour de la croissance, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Le projet de loi de finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance.

B – La Loi de finances 2021 et les mesures intéressant les collectivités locales :

Voici les principales mesures de la loi de finances pour 2021 :

- **De nouveaux moyens d'urgence** pour soutenir l'emploi et les entreprises face à la crise sanitaire. Au total, la prévision de dépenses d'urgence du PLF 2021 (projet de loi de finances pour 2021) représente 20 Md€ ;
- **Le plan de relance de l'économie** de 100 Md€ sur 2020-22. Avec la stimulation de l'économie, ce plan **place la préservation de l'environnement au premier rang des priorités** avec un tiers des moyens alloués à l'accélération de la transition écologique.
- La loi de finances prévoit la **poursuite des efforts mis en œuvre pour transformer l'action publique et renforcer son efficience**, en maîtrisant l'évolution de la dépense et de l'emploi public.
- Le budget 2021 poursuit également les **baisses d'impôts engagées depuis 2017** : notamment poursuite de la suppression de la taxe d'habitation.
- Par ailleurs, le budget 2021 poursuit le **verdissement de la fiscalité** avec la validation, du malus sur la masse des véhicules de tourisme, Plusieurs autres mesures fiscales issues de la convention citoyenne pour le climat ont également été introduites par la loi de finances pour 2021, notamment l'exonération de taxe sur les conventions d'assurance en faveur des véhicules électriques.
- **Le budget 2021 renforce le soutien inédit et massif apporté en 2020 aux territoires, en compensant aux collectivités leur perte de recettes**, afin de préserver les services publics de proximité.

La LFR 3 (loi de finances rectificative n°3) pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Le dispositif d'avances remboursables des droits de mutation à titres onéreux (DMTO) permettra également de préserver les finances des départements.

Le PLF pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficie de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

- Pour la 4ème année consécutive, **le montant de la DGF est maintenu à son niveau antérieur**. En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal. En outre, en l'absence d'abondement de la DGF, l'ensemble des besoins seront comme chaque année financés par des **redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF** (en particulier: progression de la péréquation et de la dotation d'intercommunalité, évolution

démographique, deuxième étape du rattrapage de la péréquation en faveur des communes d'outre-mer).

La dotation d'intercommunalité augmentera de 30 millions d'€ (ce qui correspond à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019). Cependant, la LF pour 2021 ne prévoit aucune mesure de correction des critères financiers et fiscaux des intercommunalités et intègre « simplement » les nouvelles ressources des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et du CIF.

En 2020, en raison principalement de cette mécanique de redéploiements, **la DGF a été en baisse pour 51 % des communes**. Les deux tiers des communes ont subi une nouvelle diminution de leur dotation forfaitaire. **Ces baisses se poursuivront en 2021.**

C. Le contexte métropolitain

Le débat d'orientations budgétaires de la Métropole se déroulera le 29 janvier 2021. Il est donc difficile d'intégrer des éléments précis dans notre propre rapport.

Cela étant, la Métropole a travaillé essentiellement sur l'effet COVID qui ne sera pas neutre sur les recettes de la Métropole, puisqu'elle capte toute la fiscalité des entreprises. Néanmoins la Métropole s'inscrit dans une démarche où **les attributions de compensations versées aux communes seront préservées.**

Nous pouvons toutefois partager quelques informations communiquées par un représentant de la commune de Sassenage à la Métropole.

➤ **Quel est le constat de situation à la fin de l'année 2020 ?**

On constatait sur l'année 2020 une PERTE DE RECETTES. Les conséquences des confinements successifs se sont fait sentir par :

1) Une Baisse des recettes fiscales et dotations de l'Etat:

- CVAE (-5,1 %) : 2,1 M€ (mais avec un maintien du niveau de fiscalité)
- Tascom : - 0,9 M€
- Fiscalité des ménages : de 66,5 M€ à 11,1 M€ (suite à la réforme fiscale, avec un produit attendu de TVA en compensation)
- Baisse des dotations de l'Etat : 1,3 M€

2) Une baisse des ressources tirées des transports et du stationnement payant :

- La baisse du Versement Transport (- 5 M€) et les conséquences de l'éventuel retrait du Département ont eu en 2020 un impact sur le SMMAG de 10 M€ et la Métropole prévoit + 4 M€ de nouvelle contribution de sa part,
- La baisse d'activité des Transports en Commun (- 30 %) du fait de l'impact sanitaire sur la Semitag engendre un déficit prévu en 2020 de 13 M€ et la Métropole prévoit en 2021 un déficit de - 16 M€
- A cause du confinement, il y a eu une baisse d'usage du stationnement payant de -10,6 %, ce qui provoque un déficit de la SEMOP de 1,2 M€

3) L'annulation d'événements commerciaux et festifs a eu un impact sur les recettes du domaine public

- L'annulation et le report d'activité des salons, foires, et concerts a généré une baisse des recettes d'Alpexpo. Le déficit en 2020 est égal à 2,4 M€
- La baisse de recettes en Taxes de séjour a eu un impact sur l'Office de Tourisme de 0,8 M€
- L'absence de public et de prestations pour les matchs et concerts a eu un impact sur la convention avec le Stade des Alpes, la MC2 et l'Héxagone.

La Métropole évalue à **+ 3 M€ l'accroissement de dépenses dû spécifiquement au COVID.**

➤ **Quelles sont les grandes orientations de politiques publiques métropolitaines ?**

Il y aurait deux axes prioritaires du budget 2021 :

- Des actions en faveur de la transition écologique et énergétique, ce qui regroupe des engagements en faveur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du PLH et du programme Mur/Mur, un Prime Air Bois, et des propositions pour un Schéma directeur innovant des déchets.
- Des actions renforcées de solidarité en faveur des plus démunis, de l'emploi et du soutien aux communes, ce qui regroupe, le maintien du niveau d'Attribution de Compensation pour les communes (23,5 M€), l'action métropolitaine dans le cadre du PLH et construction de logements, un Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU), des aides à l'emploi.

Concernant **les relations avec Sassenage**, des projets sont à l'étude, relatifs à la compétence voirie, notamment :

- **Enveloppe « Gros Entretien et Renouvellement » ou G.E.R :** Pour 2021 la commune doit établir une priorisation sur la base des 5 opérations ci-après : Rue de l'Argentière – Rue du Vinay – Rue Pierre de Coubertin – Chemin des Gingeolles – Chemin des Moironds. Le montant annuel moyen alloué par Grenoble-Alpes Métropole sur la Commune de Sassenage pour ce programme est de 212 635€/an. Il est possible que cette enveloppe soit dépassée si l'enjeu des travaux le justifie. Ce dépassement n'implique pas forcément de fonds de concours appelé par la Métropole auprès de la Commune.
A cela s'ajoute le **programme G.E.R Zones Industrielles/Zones d'Activités (ou Z.I/Z.A)** qui est différent du précédent car distinction entre voiries des Z.I/Z.A des autres: pour la rue de Chamechaude (cette opération « pèse » à elle seule env. 250 000€ T.T.C.) et pour la rue de la Sure qui est limitrophe avec la Commune de Fontaine (coût d'objectif : 800 000€ T.T.C). Il n'est pas certain que ces travaux puissent être effectivement menés en 2021.
- **Enveloppe « Urbanisme diffus ».** Des études ont été demandées par la Commune de Sassenage auprès de Grenoble-Alpes Métropole : Réaménagement du chemin du Néron et du chemin du Paget. Compte tenu des études à mener et des différentes étapes de validation à franchir la date des travaux ne peut pas être établie pour l'instant.

Le projet **Cœur de Ville/Cœur de Métropole** avance, avec un planning pluriannuel (sur 4 à 5 exercices) qui pourrait commencer en 2021 avec les Etudes de maîtrise d'œuvre et la concertation avec la population.

Par ailleurs, la ville poursuit ses échanges avec la Métropole, et la ville de Fontaine, sur l'évolution du projet **Portes du Vercors et metrocable**.

Le projet de **voie urbaine des îles** est également toujours en cours de discussion.

Enfin, l'étude du transfert de la compétence **Eclairage public** semble se relancer très prochainement.

D. Le contexte communal

Sassenage bénéficie d'un cadre de vie de qualité et la commune souhaite tout mettre en œuvre pour le préserver.

Située aux portes du Vercors, elle est totalement partie prenante de la dynamique de l'agglomération grenobloise.

Sassenage est une ville dynamique, avec une centaine d'associations, 823 établissements employeurs (dont 600 entreprises) ce qui représente 5000 emplois, et 80 % de la population sassenageoise de 15-64 ans est active.

Sassenage dispose de nombreux équipements publics, la rapprochant d'un taux d'équipement digne d'une commune de la strate 15-20 000 habitants, alors qu'elle en compte 11480 (population légale). En 2021, on constate une légère baisse de la population (11 577 habitants l'an passé).

Le rythme de construction est en effet freiné depuis 2015 par l'inconstructibilité d'une partie importante du territoire communal du fait des risques naturels.

L'avancée du dossier PPRi Drac en 2020 n'a pas permis de dénouer cette situation, avec laquelle la commune doit composer désormais. Entre 2017 et 2020, une dizaine de projets d'urbanisme ont été abandonnés et 14 permis de construire ont été refusés.

En 2020, un seul programme immobilier a été livré : le Cresson d'or, avec 31 logements dont 35% de logements sociaux. Pour information, en 2021, est attendue la livraison de 102 logements sur le domaine Parc et Village (ex GLD).

La commune est pénalisée au titre de la loi SRU par manque de logements sociaux. En 2020, le montant de cette pénalité est de 197 027 € (arrêté du 17 mars 2020). La commune est sortie de la carence en 2020 car elle a atteint son objectif de construction de logements sociaux pour la période triennale en cours, preuve de sa volonté à construire, malgré les difficultés et les obstacles.

En 2020, la fiscalité a été inchangée, et la commune a poursuivi une politique de gestion rigoureuse en matière de dépenses de fonctionnement.

La Ville a perçu une redevance Vicat de 135 736 €, suite au renouvellement de la convention avec l'entreprise exploitant la carrière.

Evidemment l'année 2020 restera dans les mémoires comme une année particulière où la pandémie de COVID 19 et la crise sanitaire liée ont fortement perturbé le fonctionnement communal : scrutin municipal « étalé » sur plusieurs mois, confinement, fermeture de certains services, mesures prises en faveur des commerçants etc... Globalement des charges en plus, des recettes en moins, et un calendrier totalement modifié avec un budget 2020 voté en juillet !

L'impact de la crise sanitaire :

Les dépenses supplémentaires correspondent principalement à l'acquisition des masques chirurgicaux et de gel hydroalcoolique pour 35 K€ ainsi que de produits d'entretien

supplémentaires pour les équipements communaux et pour les bâtiments administratifs à hauteur de 13K€.

Cette augmentation est à en mettre en parallèle avec la **baisse de certaines catégories de dépenses**, les principales étant :

- l'alimentation dans les écoles et la crèche : - 88 K €
- le recours au personnel intérimaire : -90 K€
- le transport scolaire et du centre de loisirs : - 40 K€
- les dépenses de fluides (électricité, eau...) : - 20K€
- les dépenses pour les spectacles du théâtre en rond : - 20K €
- les animations communales : - 15 K€

Le volume des travaux d'entretien réalisés par la commune a également ralenti notamment lors du premier confinement, son impact budgétaire qui reste difficilement chiffrable est indéniable.

De l'autre côté, l'ensemble des **recettes a connu une baisse** liée notamment à :

- la fermeture des cantines scolaires : - 155 K€
- la fermeture du service périscolaire : - 46 K€
- la fermeture de la crèche :- 35 K€
- la fermeture de la piscine : -19 K€
- la fermeture du centre de loisirs : - 15 K€
- la fermeture des activités du centre St-Exupéry : -16K€
- la fermeture du Théâtre : - 21 K€
- la fermeture du CRC : - 30K€

On peut en revanche noter que les Cuves n'ont pas été impactées, avec un niveau de recettes maintenu entre 2019 et 2020.

Pour rappel, la commune avait mis en place des **mécanismes d'aide aux acteurs économiques du territoire communal** pour les soutenir face à la crise comme la mise en place d'un abattement de 25 % applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure dû par les redevables ou une exonération partielle de 50 % du montant de la redevance d'occupation du domaine public liée au domaine occupé par les terrasses de cafés et/ou restaurants et activités de même nature.

En termes de réalisations, l'année 2020 a été marquée par la poursuite des travaux d'accessibilité ; les travaux à la gendarmerie (suite au contentieux), la poursuite d l'aménagement de l'esplanade de la mairie, le déploiement de la videoprevention, ... A noter sur le budget 2020, l'encaissement de la recette issue du contentieux gendarmerie (428 148 €).

La Ville a poursuivi le renouvellement de son parc automobile avec des véhicules à faibles émissions. Elle a également conduit une étude diagnostic énergétique globale sur le bâtiment de l'Ecole des pies.

➤ **Les perspectives 2021**

L'objectif est de demeurer **raisonnable et prudent face aux incertitudes** liées essentiellement à la crise sanitaire et à son impact probable à court ou moyen terme sur les finances publiques.

Dans ce cadre, il paraît raisonnable de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages, et d'éviter de recourir à l'emprunt. Nous prendrons également en compte prudemment les effets de la réforme de la TH.

Le budget 2021 intègrera dans ses dépenses comme dans ses recettes les impacts probables ou potentiels de la crise sanitaire. Au-delà des fermetures totales ou partielles de certains services, on constate que la crise a des effets sur les pratiques des familles sassenageoises qui ont par exemple moins recours aux services périscolaires du fait de la pratique développée du télétravail... Nous devons en tenir compte.

Concernant les actions à mener, les thèmes suivants ont été recensés :

Sécurité :

Poursuite du déploiement de la vidéoprévention
Dernière phase du programme d'accessibilité.

Préservation du patrimoine municipal et modernisation des services :

Un diagnostic organisationnel des locaux municipaux pour rationaliser leur usage.
Des projets de numérisation et de modernisation des services municipaux.

Actions en faveur de la transition écologique et amélioration du cadre de vie :

- Désimpermeabilisation de la cour de l'Ecole des pies (dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'eau)
- Travaux d'isolation sur l'Ecole des pies (DCE et éventuellement 1ère phase) – Plan Ecole du département
- Poursuite du renouvellement de la flotte automobile, bénéficiant du FSIL
- Travaux d'isolation, de changement d'huisseries dans divers bâtiments

- Avec la Métropole, lancement des études dans le cadre de l'opération Cœur de ville/Cœur de métropole ; et dans le cadre de la compétence transférée Voirie : diverses opérations de GER et des études en diffus.

- Les prémices de l'aménagement de la zone des jardins du Néron.

Dans les projets en cours, on peut également citer concernant le scolaire, un travail en cours qui aboutira en 2021 sur la carte scolaire, mais également une concertation avec les parents d'élèves relative à la restauration scolaire.

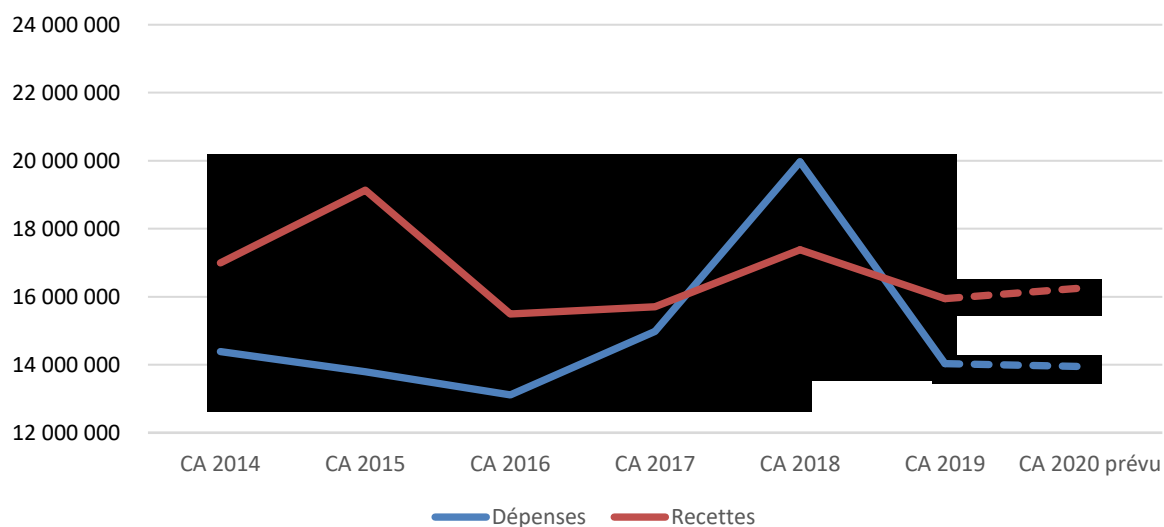
Par ailleurs, le SIRD se questionne sur son avenir, ce qui pourrait impacter la commune.

2^{ème} Partie : Tendances budgétaires et orientations politiques de la Ville de Sassenage

A. Les orientations du budget de fonctionnement

En préambule, il est important de rappeler que la situation sanitaire incertaine en 2021 pourra conduire la commune, plus que jamais, à proposer des ajustements budgétaires en cours d'année (décision modificative par exemple) pour s'adapter et faire face aux contraintes qui pourraient impacter fortement les sassenageois, et sassenageoises et différents acteurs (économiques, associatifs ou autres) du territoire communal.

Schéma de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (réelles)

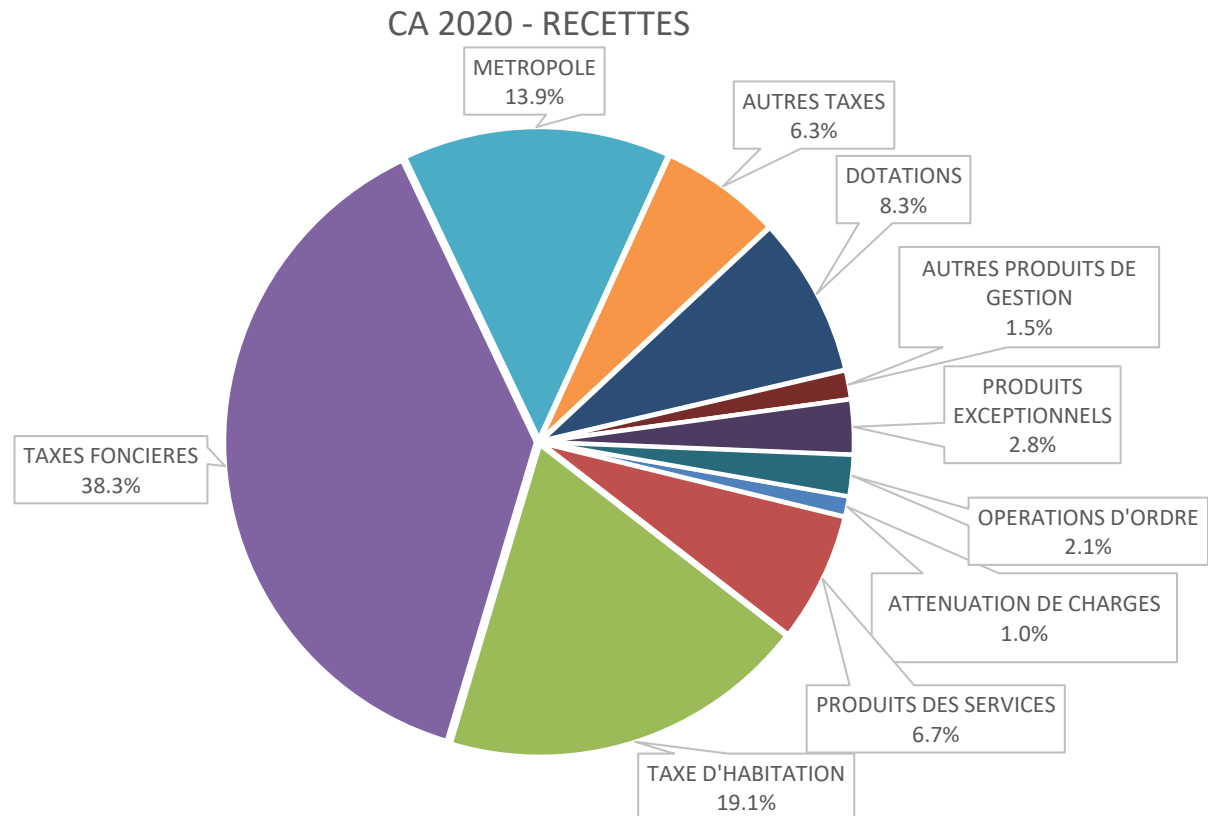


L'année 2020 se termine avec **un excédent de fonctionnement estimé à un peu plus de 1.7 million d'euros.**

1- Les recettes de fonctionnement

1.1 Retour sur 2020

Les recettes globales de 2020, y compris écritures d'ordres, devraient être d'un montant de **16 627 580.86 € (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CA)**, réparties comme suit :



L'évolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 est en légère hausse de + 1,64 %.

Les principales évolutions sont :

- une recette exceptionnelle de 428 148.72 € a été perçue en 2020 dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel signé avec les assurances dans le cadre du contentieux sur le bâtiment de la gendarmerie.
- une baisse des produits des services estimée à plus de 300 K€ en lien avec la crise sanitaire de la COVID et la fermeture temporaire de la cantine scolaire, des activités du centre St-Exupéry, des cours de musique, de la crèche municipale, de la piscine...etc
- une baisse de 81 K€ de l'attribution de compensation versée par la Métropole suite à la prise de compétence emploi et insertion au 1er janvier 2020.
- Une augmentation de la redevance VICAT qui passe de 70 585 € à 135 736 € suite au renouvellement de la concession

1.2 Les évolutions probables sur le budget 2021

1.2.1 – La fiscalité

➤ La fiscalité directe (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti) :

La réforme de la fiscalité locale initiée en 2017 et confirmée en 2020 rentre dans une nouvelle phase pour les collectivités territoriales en 2021 avec **la suppression effective de la taxe d'habitation**.

La commune ne va donc plus percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser cette perte, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera descendue aux communes.

Le transfert se faisant par simple addition, au taux communal antérieur, du taux départemental, le produit transféré n'a aucune raison d'être égal au produit rendu.

Les montants n'étant pas équivalents, un mécanisme visant à corriger la différence est mise en place, il s'agit du coefficient correcteur qui s'applique au nouveau produit de taxe foncière sur le bâti perçu afin que l'équilibre budgétaire soit parfaitement assuré au moment du transfert et dans le respect d'une compensation « à l'euro prêt ».

Pour les contribuables, seuls les « 20% des foyers les plus aisés » continuerons de payer, avec une diminution progressive, la taxe d'habitation jusqu'en 2023 et cette recette sera perçue par l'Etat.

On constate donc **une perte d'autonomie fiscale pour les communes** et un lien avec les résidents locataires qui se perd.

Concernant, **la taxe foncière bâtie et non bâtie** : pas d'évolution en 2021.

Globalement nous devons avoir à l'esprit que la réforme de la fiscalité aura un impact sur les recettes fiscales dès 2021.

➤ **La fiscalité reversée par la Métropole**

Il n'y a pas eu de commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) en 2020 donc aucune évolution n'est attendu en 2021.

Le transfert de la compétence éclairage public prévue par la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) devrait être remis à l'ordre du jour très prochainement par la Métropole.

➤ **Les autres taxes** (taxe sur l'électricité, les pylônes, droits de mutation)

Les prévisions du budget 2021 sont équivalentes au budget 2020 avec quelques ajustements mineurs.

Cependant, la commune se réserve la possibilité, comme sur l'année 2020, de mettre en place des exonération ou abattements en cours d'année en fonction de l'évolution de la situation sanitaire pour soutenir les acteurs économiques du territoire.

1.2.2 – Les tarifs

Il n'est pas prévu d'évolutions des tarifs des services municipaux en 2021 mais la commune fera preuve d'adaptabilité en fonction de l'évolution sanitaire et ses conséquences sur les services proposés à la population.

1.2.3 – Les dotations et subventions

Dotation de l'Etat : le montant de la dotation globale de fonctionnement devrait être en légère baisse en 2021 comme exposé dans le contexte national précédemment. La DGF devient une recette accessoire. Pour mémoire, le montant perçu en 2020 était de : 142 664 €.

La participation de la CAF pour les centres de loisirs, la crèche et le RAM devrait être maintenue. Nous sommes néanmoins prudents car les impacts des périodes de fermeture

en 2020 (même si des compensations ont bien été annoncées par la CAF) pourraient se voir sur l'année 2021.

1.2.4 – Les autres recettes

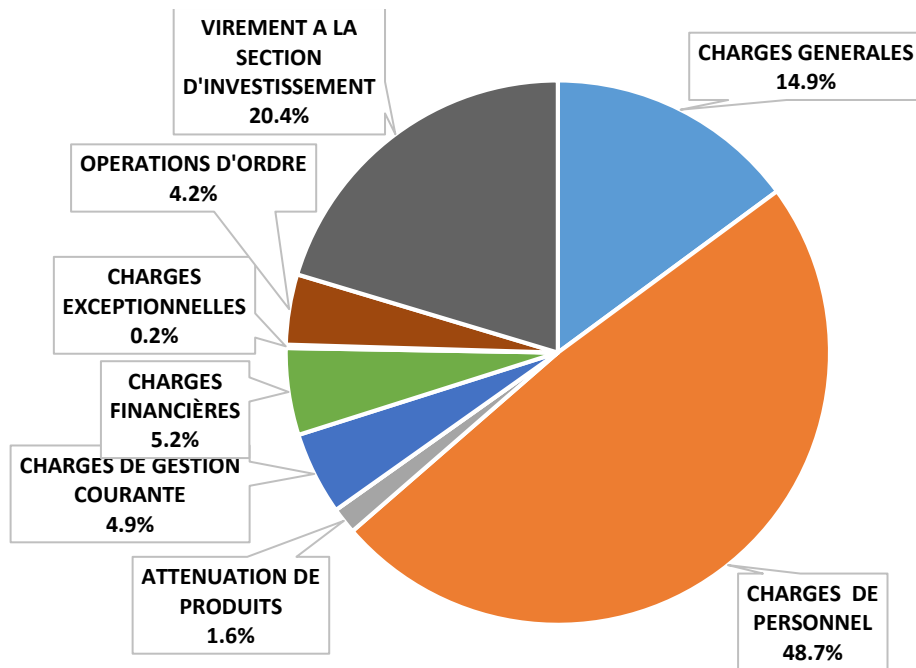
Le renouvellement du parc automobile de la commune s'accompagne de la mise en vente des véhicules remplacés qui devrait permettre d'obtenir une recette estimée à 8 000 €.

2- Les dépenses de fonctionnement

2.1. Retour sur 2020

Les dépenses globales de 2020 devraient être d'un montant de **14 712 854.50 € (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CA)**, hors virement à la section d'investissement.

Répartition des charges en tenant compte du virement à la section d'investissement :



L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020 est de -11,17%. Cette diminution est principalement due au fait qu'une provision d'1,7 M€ pour risques et charges sur emprunts avait eu lieu en 2019.

De même que pour les recettes, la crise sanitaire liée à la COVID a eu un impact sur nos dépenses avec des coûts supplémentaires d'un côté liés à l'achat de masques ou de matériel d'entretien supplémentaire et des dépenses en moins d'un autre côté, liés à l'arrêt de services comme la cantine ou l'organisation des événements.

L'impact globale sur les dépenses est de l'ordre de – 300 K€.

Les charges financières sont également en augmentation de 188 K€ du fait de l'arrêt de la cour de cassation en date du 12 novembre 2020 nous contraignant à payer 100 % des intérêts dû sur le prêt Dexia/CAFFIL indexé sur la parité Euro/Franc Suisse. La Cour de cassation a ainsi annulé l'arrêt de la cour d'appel de Versailles, en retenant néanmoins le caractère d'emprunteur non averti de la commune. Suite à cet arrêt, la commune va saisir à nouveau la cour d'appel.

Pour rappel, la cour d'appel de Versailles avait condamné en 2018 la banque Dexia /CAFFIL à prendre en charge une partie des intérêts du prêt.

2.2 Les évolutions probables sur le budget 2021

2.2.1 – Les charges à caractère général

L'objectif 2021 à atteindre est de contrôler l'augmentation des charges à caractère général grâce au maintien d'une gestion rigoureuse malgré une incertitude sur le déroulement de l'année à venir.

2.2.2 – Les charges de personnel

Le contexte sanitaire a eu un impact sur la **gestion du personnel** de la collectivité en 2020.

En effet, la Ville a dû s'adapter et se réorganiser en fonction des directives gouvernementales à appliquer.

Ainsi, des activités ont dû être renforcées notamment dans les écoles ou les centres de loisirs, secteurs dans lesquels les protocoles sanitaires ont été accrus alors que certains équipements ont été fermés à toute activité (équipements sportifs notamment).

C'est pour cela que les agents, dont les missions étaient réduites, ont été redéployés dans les services en demande de renfort selon les nécessités.

De même, il a été proposé de nouveaux services comme le service de courses à domicile afin de répondre aux besoins des sassenageois qui ne pouvaient se déplacer, ou le « prêt à emporter » à la médiathèque par exemple.

En parallèle, alors que le télétravail n'était pas encore instauré au sein des services, la période de confinement a permis d'accélérer ces nouvelles modalités d'organisation du travail. La collectivité s'est ainsi dotée d'outils numériques permettant de pérenniser le télétravail, les cours à distance ou les réunions en visio-conférence. Des outils viennent, aujourd'hui, encadrer ces pratiques.

➤ **La structure des effectifs au 31/12/2020 et L'évolution prévisionnelle des effectifs en 2021**

| <i>Au 31/12/2021</i> | | | | <i>Evolution 2021</i> | |
|--|-----------|---------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| GRADES OU EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIF BUDGETAIRE | EFFECTIF REEL | EFFECTIF BUDGETAIRE | EFFECTIF REEL |
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | | |
| Directeur général des services | A | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Attaché Hors classe | A | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Attaché principal | A | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Attaché | A | 9 | 8 | 9 | 8 |
| Rédacteur principal 1°cl | B | 8 | 8 | 7 | 7 |
| Rédacteur principal 2°cl | B | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Rédacteur | B | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Adjoint Administratif principal de 1°cl | C | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Adjoint Administratif principal de 2°cl | C | 14 | 14 | 14 | 14 |
| Adjoint Administratif | C | 5 | 4 | 5 | 4 |
| TOTAL | | 56 | 53 | 55 | 52 |
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | | |
| Ingénieur principal | A | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Ingénieur | A | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Technicien principal 1°cl | B | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Technicien principal 2 ^{ème} classe | B | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Technicien | B | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Agent de Maîtrise principal | C | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Agent de Maîtrise | C | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Adjoint technique principal de 1° cl | C | 29 | 28 | 29 | 28 |
| Adjoint technique principal de 2° cl | C | 23 | 21 | 23 | 21 |
| Adjoint technique | C | 38 | 31 | 38 | 31 |
| TOTAL | | 106 | 96 | 106 | 96 |
| SECTEUR SOCIAL | | | | | |
| EJE principal | B | 2 | 2 | 2 | 2 |
| EJE | B | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ATSEM principal 1°cl | C | 4 | 4 | 4 | 4 |
| ATSEM principal 2°cl | C | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Agent social | C | 4 | 4 | 4 | 4 |
| TOTAL | | 13 | 13 | 13 | 13 |
| SECTEUR MÉDICO-SOCIAL | | | | | |
| Puéricultrice de classe supérieur | A | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Auxiliaire de puériculture principal 1°cl | C | 13 | 11 | 13 | 11 |
| Auxiliaire de puériculture principal 2°cl | C | 1 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | | 15 | 12 | 15 | 12 |
| SECTEUR SPORTIF | | | | | |
| ETAPS principal 1°classe | B | 5 | 4 | 5 | 4 |
| ETAPS principal 2 ^{ème} classe | B | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ETAPS | B | 1 | 0 | 1 | 0 |

| | | | | | | |
|---|---|------------|------------|--|------------|------------|
| TOTAL | | 7 | 5 | | 7 | 5 |
| SECTEUR CULTUREL | | | | | | |
| Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{cl} | B | 14 | 14 | | 13 | 13 |
| Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{cl} | B | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique | B | 11 | 9 | | 11 | 9 |
| Assistant de conservation principal 1 ^{cl} | B | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Adjoint du patrimoine principal de 2 [°] cl | C | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Adjoint du patrimoine | C | 4 | 3 | | 4 | 3 |
| TOTAL | | 34 | 30 | | 33 | 29 |
| SECTEUR ANIMATION | | | | | | |
| Animateur | B | 2 | 2 | | 2 | 2 |
| Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl | C | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Adjoint d'animation principal 2 ^{cl} | C | 2 | 2 | | 2 | 2 |
| Adjoint d'animation | C | 6 | 4 | | 6 | 4 |
| TOTAL | | 11 | 9 | | 11 | 9 |
| POLICE MUNICIPALE | | | | | | |
| Chef de police municipale | C | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Brigadier-chef principal | C | 5 | 5 | | 5 | 5 |
| TOTAL | | 6 | 6 | | 6 | 6 |
| | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 248 | 225 | | 246 | 223 |

➤ **Départs en retraite prévisibles en 2021 : 4**

4 départs en retraite sont prévus pour 2021. Le remplacement des agents ne sera pas systématique mais en fonction des besoins des services.

Les remplacements d'agents absents sont encadrés en fonction des besoins et notamment dans les secteurs où l'encadrement est réglementé (petite enfance, écoles...)

➤ **Les frais de personnel**

En 2020, les dépenses de personnel se sont élevées à 8 999 078 €, soit une augmentation de 2.5% par rapport à 2019, qui s'explique principalement par le GVT (glissement vieillesse technicité) puisque nos effectifs sont constants. On pourra parallèlement noter en 2020 un recours moindre aux agents intérimaires (pendant la période de confinement), qui impacte le chapitre des charges à caractère général.

Les dépenses de 2021 :

La masse salariale globale est estimée à 9 250 000 € à effectif constant.

Ainsi répartis (ces montants incluent les cotisations salariales) :

- Traitement indiciaire : 4 567 589.93 €
- Nouvelle bonification indiciaire : 52 050,10€
- Supplément familial de traitement : 65 094.07 €
- Autres indemnités (Régime indemnitaire, astreintes, primes) : 619 752€
- Heures supplémentaires : 12 108.88 €

Auxquels s'ajoutent les cotisations patronales : 2 594 477.74 € (dont médecine du travail et chèques déjeuner)

En 2021, il est noté une évolution des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération) ainsi qu'une hausse des cotisations impactant le budget des ressources humaines.

➤ **Les projets de la collectivité en 2021 :**

En raison du contexte sanitaire, certaines actions ont débuté sur l'année 2020 mais n'ont pu être achevées.

Ainsi, le plan d'action de lutte contre l'absentéisme a débuté en 2020 en lien avec l'assureur de la Ville et doit se poursuivre cette année.

De même, l'ensemble des managers ont suivi une formation d'harmonisation des pratiques dont le 1^{er} volet a été achevé début 2021, un retour avec l'ensemble des participants et la poursuite du plan d'action sont programmés sur l'année 2021.

Dans le cadre, du nouvel outil de gestion des ressources humaines, la dématérialisation des procédures (congrés, formations...) sera mise en place en 2021.

Les lignes directrices de gestion permettant de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront définies et validées début 2021.

Un travail sur la stricte application de la règle des 1607 h de travail effectif des agents est amorcée conformément à la loi de transformation de la fonction publique.

Enfin, il est programmé de travailler sur la mise en place d'un organigramme cible en lien avec le RIFSEEP (régime indemnitaire) et les fonctions effectivement exercées ainsi que la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel).

L'ensemble de ces points feront l'objet de groupes de travail spécifiques réunissant élus, techniciens et représentants du personnel.

2.3 – Les subventions versées

➤ La politique sociale :

En 2021, la commune poursuivra sa politique sociale qui se traduit par le soutien apporté au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : environ 508 000 €, montant de subvention voté en 2020.

➤ La vie associative et sportive :

La commune de Sassenage apporte un soutien important au monde associatif, qui se traduit par des subventions financières, mais également par des mises à disposition de locaux, de matériel et de personnel lors des manifestations qu'elles organisent.

Pour mémoire, le montant total des subventions versées en 2020 est de 182 760 € dont :

- 91 300 € pour les associations socioculturelles
- 91 460 € pour les associations sportives

➤ Les autres subventions :

- 88 746 € pour le fonctionnement du Jardin de Mélusine, subvention versée à la société Crèche Attitude dans le cadre d'une délégation de service public
- 48 070 € pour l'association du personnel de la ville et du CCAS
- 27 432 € pour les coopératives scolaires
- 2 000 € pour l'association d'union commerciale
- 3 090 € pour les pass'sport culture

Le niveau de ces subventions sera à minima maintenu sur l'année 2021.

2.4 – Les autres dépenses

➤ La pénalité SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

La Ville ne dispose pas du nombre de logements sociaux demandé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Ainsi, elle doit payer à l'Etat une pénalité annuelle d'environ 197 027 € (montant 2020). Cette situation est principalement due au fait que les possibilités de constructions nouvelles sont très limitées sur le territoire communal car de nombreuses zones sont classées inconstructibles à cause des risques. La prévision budgétaire 2021 est de 200 000 €.

➤ **FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)**

Le montant du FPIC pour l'année 2020 s'élevait à 93 538 €. Une prévision similaire sera faite sur 2021.

➤ **Provisions**

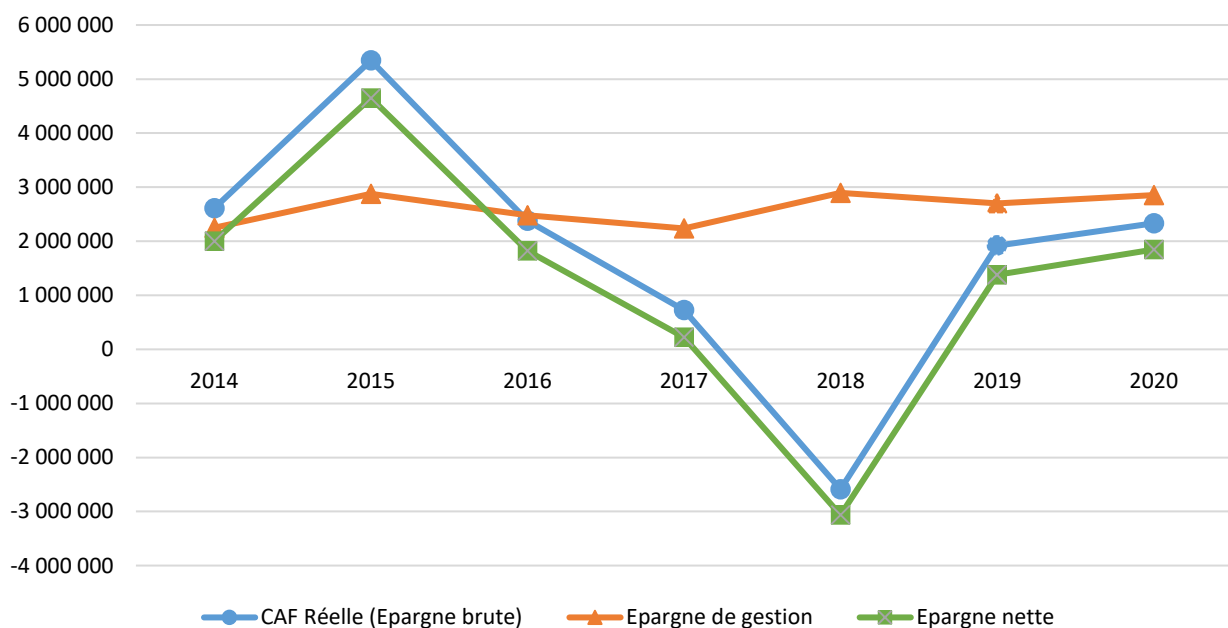
La commune a constitué en 2020 des provisions pour risques et contentieux en matière de ressources humaines, gestion immobilière et réalisation de travaux à hauteur de 20 000 €. Par prudence, des provisions similaires seront prévues en 2021 pour le même montant.

Des provisions pour l'admission des créances éteintes et en non-valeurs sont prévues en 2021 à hauteur de 10 000 €.

La maîtrise rigoureuse du budget permet de clôturer l'année 2020 sur des bases sereines mais l'incertitude sur la situation sanitaire 2021 et les conséquences qu'elle engendre pour nos services invite à rester prudent en 2021.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les ratios financiers qui permettent de mesurer les marges de manœuvre financière des communes et notamment le niveau d'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne.



L'épargne de gestion est le solde entre les recettes courantes et les dépenses de gestion courantes.

Le cycle de fonctionnement « courant » de la collectivité en 2020 a permis de dégager environ 2.8 M€.

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement réelle, est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de la commune et prend donc en compte les dépenses et recettes financières et exceptionnelles.

En 2020, la commune a réussi à maîtriser sa section de fonctionnement pour constituer une épargne brute de 2 331 253 €, soit un taux d'épargne brute de 14.75 %.

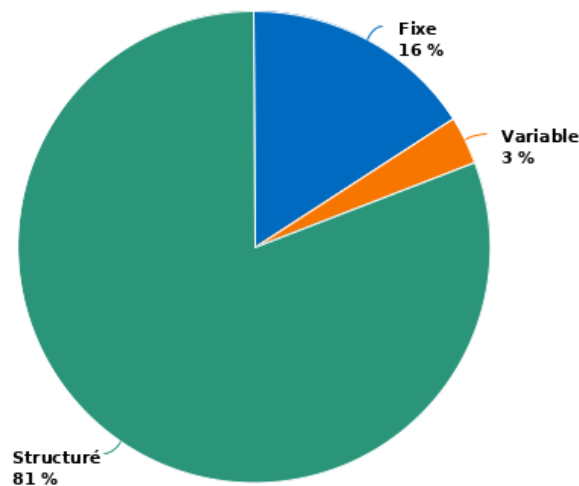
En 2021, la collectivité poursuivra ses efforts pour rester dans une dynamique de courbe positive et améliorer le taux d'épargne brute.

L'épargne nette, qui mesure le montant restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette, s'élève à 1 376 028 €.

C – La dette

- **Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 8 729 502,69 €, soit - 4.51 % par rapport à 2019**
- **La capacité de désendettement :**
Si la Ville utilisait la totalité de son épargne 2020 pour rembourser ses emprunts, ceux-ci seraient remboursés en 4.56 ans (moyenne de 6.8 ans pour les communes de + 10 000 habitants dans la métropole).
Un ratio de désendettement inférieur à 8 ans est considéré comme bon.
- **Répartition de la dette par structure de taux**

Répartition par risque au 01/01/2021

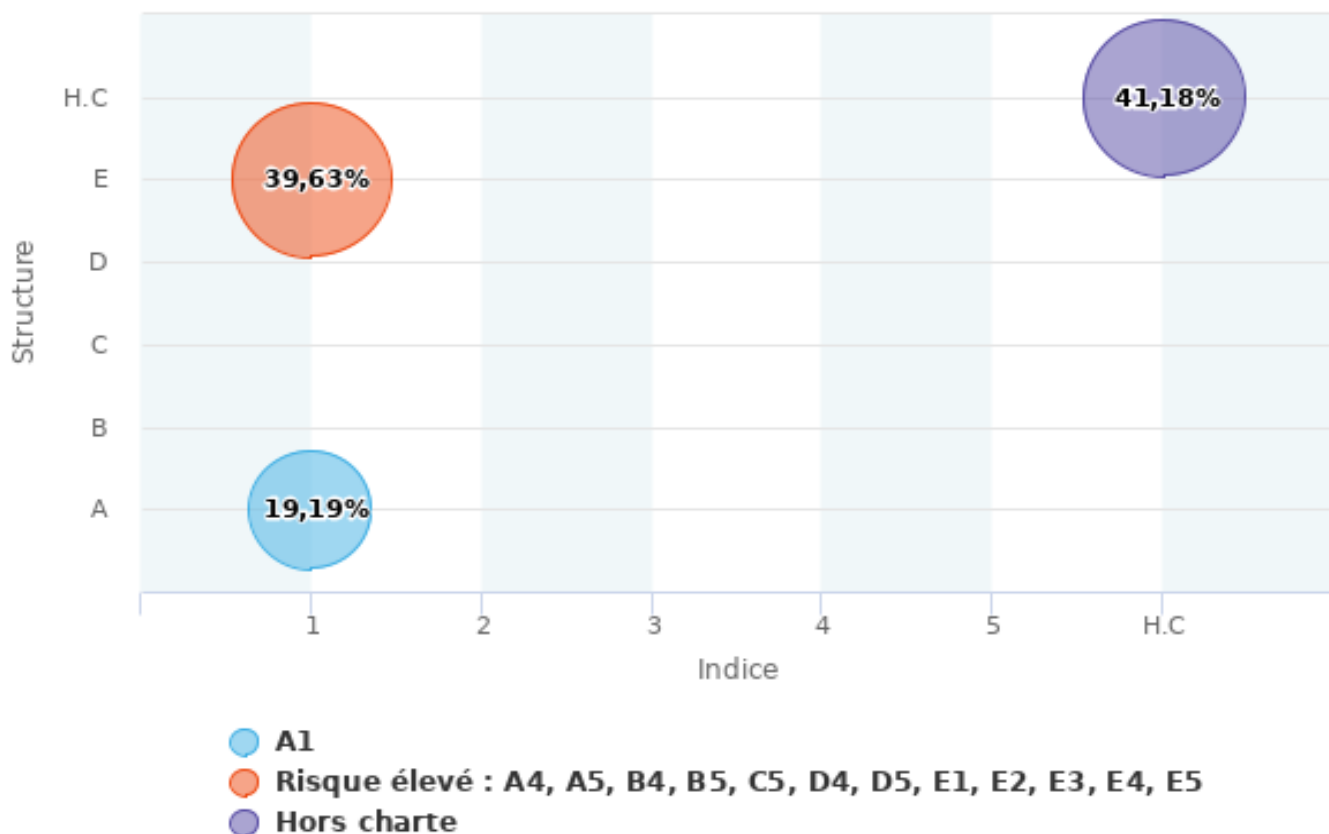


- **Liste des emprunts en cours**

| Prêteur | Capital restant dû | Durée résiduelle |
|------------------|--------------------|------------------|
| CAISSE D'EPARGNE | 154 157,66 € | 2,31 |
| DEXIA CL | 347 408,36 € | 4,00 |
| SOCIETE GENERALE | 54 180,88 € | 0,97 |

| | | |
|-----------------|----------------|-------|
| DEXIA CL | 3 569 017,27€ | 22,01 |
| DEXIA CL | 3 434 738,52€ | 22,01 |
| CREDIT AGRICOLE | 1 170 000,00 € | 16,25 |

➤ **Dette selon la charte de « bonne conduite » en pourcentage :**



A noter que trois emprunts arriveront à leur terme d'ici quatre ans dont celui de la Société Générale en 2021, il avait été contractualisé en 2006.

La commune n'a pas eu de recours à l'emprunt depuis 2012 (fléché sur les travaux de St Exupéry), et avant, depuis 2006.
 Elle n'envisage pas de nouvel emprunt pour 2021.

La somme du capital remboursé en 2021 sur l'ensemble des prêts sera de 429 369,31 €. Le capital restant dû au 31/12/2021 sera ainsi de 8 300 133,38 €

D. Les orientations du budget d'investissement

1 – Les recettes d'investissement

1.1 Retour sur 2020

En 2020, la commune a perçu les recettes suivantes :

- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : 234 147 €
- Subventions : 154 843,76 €

- Travaux de protection contre les chutes de bloc - Merlon de la Falaise => 62.4 K€ (Etat)
- Mise en accessibilité des ERP => 43.6 K€ (Département)
- Feux tricolores => 24.3 K€ (La Métro)
- Création des jardins familiaux => 17.9 K€ (Région)
- Restauration église St-Pierre => 5 K€ (Etat)
- Tri et réduction des déchets => 0.6 K€ (La Métro)

1.2 Les évolutions 2021

Au vu des investissements plus importants réalisés cette année, le FCTVA devrait être plus conséquent en 2021 avec une estimation à 290 K€.

Le Département de l'Isère devrait verser le solde de subvention (83K€) à la Ville pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments dont la dernière phase est en cours d'achèvement.

Une subvention est également attendue du Département dans le cadre de son « plan écoles » pour les différents travaux dans les écoles communales réalisés en 2020 et qui vont continuer en 2021, son montant devrait s'élever à 63 K€.

Une subvention de 62 K€ de la part de la Région a été sollicité en fin d'année 2020 pour financer la reprise d'un merlon de protection contre les chutes d'un bloc rocheux.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), à travers le Fonds Barnier, nous versera quant à elle le solde de la subvention liée à cette opération.

Des subventions de l'Etat pour un montant de 57 K€ à travers le dispositif du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) et de la Région pour un montant de 22 K€ sont également prévues en 2021 pour les investissements sur le renouvellement du parc automobile commencés en 2020 dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions grenobloise.

Enfin, dans le cadre de leur appel à projets, l'Agence de l'eau pourra financer le projet d'aménagement de désimperabilisation de la cour de l'école des Pies à hauteur de 187 K€

Le montant total des subventions attendues s'élève à 400 K€.

2 – Les dépenses d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement réalisées en 2020

Les principaux travaux:

- Mise en accessibilité des bâtiments :
 - maison des clubs
 - médiathèque
 - piscine
 - complexe vieux melchior
 - église St-Pierre
- Mise en place du dispositif de vidéo-prévention (phase 1)
- Rénovation du réseau secondaire de chauffage et du réseau d'eau potable dans le groupe scolaire des pies
- Remplacement des fenêtres dans trois groupes scolaires et à la police municipale
- Création d'une aire de jeu pour enfants sur l'esplanade de la mairie
- Renouvellement d'une partie du parc automobile des services techniques
- Investissement sur l'éclairage public (PPP)

Les autres dépenses d'investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts soit 482 207€ (dont 69 897 € lié à l'éclairage public et géré par un contrat de Partenariat Public Privé)
- L'AC d'investissement de 72 903 €
- La subvention d'équipement à la DSP Crèche Attitude de 59 164 €

Au total, la commune a investi presque 2.1 M€ en 2020.

2.2 Les projets d'investissement pour 2021

- Les principaux travaux envisagés dont la programmation reste à déterminer :
 - Mise en place du dispositif de vidéo-prévention – phases 2 & 3
 - Désimperméabilisation de la cour élémentaire et travaux d'isolation de l'école des Pies (suite à l'étude de simulation thermique dynamique)
 - Poursuite du renouvellement du parc automobile des services techniques
 - Fin du programme d'accessibilité (ad'ap)
 - Démarrage de l'Aménagement des jardins chemin du Néron
 - Eclairage public (PPP)
 - Travaux dans les écoles
 - Entretien du patrimoine communal bâti

L'objectif 2021 pour la commune est d'investir plus d'1 M€ au titre des projets déjà engagés en 2020 (reste à réaliser) et 2,2 M€ au titre de nouveaux.

La commune inscrira également **des fonds de concours** à destination de la Métropole pour les travaux de voirie et/ou d'ouvrage d'art.

Projets de la Métropole pour la voirie :

- Aménagement de la passerelle du Furon pour l'accès aux grottes au titre des travaux déjà réalisés (15 000 €)
- Aménagement Proximité (30 000 €)
- Gardes corps sur le sentier et le chemin des cuves (40 000 €)
- Des projets de GER, des travaux de proximité et des études
- Etude pour la réalisation de la voie urbaine (impact en fonctionnement ou investissement en fonction des discussions avec la Métropole)

2.3 Les projets futurs

Ce plan pluriannuel d'investissement prévisionnel a **une vocation indicative** pour éclairer le débat d'orientations budgétaires.

| POLITIQUES PUBLIQUES-AXE D'INVESTISSEMENT | 2021 (en K€) | 2022 (en K€) | 2023 (en K€) | 2024 (en K€) | 2025 (en K€) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| AMENAGEMENT URBAIN & ENVIRONNEMENT | 765 | 780 | 670 | 730 | 800 |
| <i>Renouvellement du parc automobile</i> | 150 | 200 | 100 | 50 | 0 |
| <i>Aménagement du centre bourg élargi (CVCM)</i> | 0 | 80 | 100 | 230 | 250 |
| <i>Programme accessibilité des équipements</i> | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Aménagement des jardins du Néron</i> | 80 | 100 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Renouvellement des jeux d'enfant dans les parcs</i> | 20 | 20 | 20 | 0 | 0 |
| <i>PPP Eclairage public & SLT</i> | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| <i>Fonds de concours Grenoble Alpes Métropole</i> | 85 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| <i>Aménagement parking pour la maison de santé</i> | | 200 | | | |
| <i>Autres aménagements</i> | 130 | 130 | 200 | 200 | 300 |
| CULTURE | 210 | 130 | 80 | 100 | 100 |
| <i>Travaux dans la médiathèque</i> | 130 | 100 | 50 | 0 | 0 |
| <i>Aménagement divers au théâtre en rond et à l'école de musique</i> | 80 | 30 | 30 | 100 | 100 |
| EDUCATION ET FAMILLE | 833 | 725 | 775 | 775 | 375 |
| <i>Travaux amélioration de l'école des Pies</i> | 100 | 500 | 500 | 500 | 0 |
| <i>Désimpermeabilisation cours d'école des Pies</i> | 393 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Travaux dans les autres groupes scolaires</i> | 250 | 150 | 200 | 200 | 300 |
| <i>Travaux et équipements de la crèche municipale</i> | 30 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| <i>DSP crèche</i> | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 |
| SPORT ET JEUNESSE | 95 | 80 | 70 | 70 | 70 |
| <i>Travaux à la piscine</i> | 65 | 30 | 20 | 20 | 20 |
| <i>Travaux et équipements dans les gymnases et autres équipements sportifs</i> | 30 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE | 290 | 230 | 220 | 220 | 220 |
| <i>Mise en place de la vidéo-prévention</i> | 120 | 120 | 120 | 0 | 0 |
| <i>Travaux divers bâtiments de la Gendarmerie</i> | 60 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| <i>Travaux aux cuves</i> | 60 | 40 | 0 | 0 | 0 |

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le 01/02/2021

 SLO

ID : 038-213804743-20210127-DEC127012021-DE

| | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Autres aménagements</i> | 50 | 50 | 200 | 200 | 200 |
| | | | | | |
| ADMINISTRATION GENERALE | 323 | 323 | 323 | 323 | 323 |
| <i>Développement des outils numériques</i> | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Travaux dans les bâtiments administratifs et techniques</i> | 150 | 150 | 150 | 150 | 150 |
| <i>Attribution de compensation</i> | 73 | 73 | 73 | 73 | 73 |
| | | | | | |
| TOTAL | 2 516 | 2 468 | 2 258 | 2 218 | 1 888 |